

LIGUE ROCHELAISE DE POKER Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association LIGUE ROCHELAISE DE POKER, en aucun cas il ne les substitue.

Le présent règlement intérieur est téléchargeable sur le site www.liguerochelaisedepoker.com.

Toute personne versant sa cotisation accepte les termes du règlement intérieur.

♦ SOMMAIRE :

- I. COTISATION ET ADHESIONS:
- II. CONDUITE DES JOUEURS, ENCADREMENT ET FONCTIONNEMENT
- III. COMPETITIONS INTERNES, REGIONALES ET NATIONALES
- IV. LES EVENEMENTS = « EVENT »
- V. PRESTATIONS POUR LES ENTREPRISES OU AUTRES ASSOCIATIONS

I. COTISATION ET ADHESIONS :

- 1) Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir un formulaire d'adhésion en ligne disponible sur le site internet www.liguerochelaisedepoker.com. Il est possible de s'inscrire sur place, l'association mettant à leur disposition un ordinateur.
 - 2) Les membres doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.
 - 3) Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration (CA).
 - 4) La cotisation annuelle est valable jusqu'au premier septembre, date à laquelle les membres devront payer une nouvelle cotisation annuelle.
 - 5) Le versement de la cotisation doit être établi par chèque à l'ordre de l'association ou réglé en espèces ou par CB. Le montant de la cotisation annuelle pour la saison 2024/2025 est de 100 €.
 - Le montant de la codisation annuelle pour la saison 2024/2023 est de $\overline{10}$ Le montant d'une cotisation « exclusive Online » sera proposée à 40 ϵ .
 - 6) Si une personne s'inscrit en cours de saison, elle peut se voir appliquer un tarif dégressif à partir du mois de Janvier 2025. Cette mesure est à l'appréciation du Bureau et du CA.
 - 7) L'adhésion au club impliquant une cotisation annuelle à jour, est obligatoire afin de pouvoir participer au championnat MTT et Sit&Go du club, <u>ainsi qu'aux compétitions</u> WINAMAX dédiées au club.
 - 8) Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise, sauf décision contraire du Bureau. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, de déménagement ou de décès d'un membre.

- 9) Les statuts, le règlement intérieur et les règles de tournoi sans croupier (ROPTA) sont téléchargeables sur le site de l'association.
- 10) <u>Aucune somme d'argent ne peut être mise en jeu lors d'événements organisés par</u> l'association.

II. CONDUITE DES JOUEURS, ENCADREMENT ET FONCTIONNEMENT

- 1) L'association a l'obligation et le devoir de fournir une aide à toute personne présentant un risque d'addiction au jeu.
- 2) Toute dégradation du matériel ou des locaux seront à la charge des personnes les ayant commises. Il est interdit de rentrer dans la salle de jeux où il y a les tables de poker avec un verre, une canette ouverte ou autre contenant (sauf bouteille d'eau avec bouchon et posé ailleurs que sur les tables) et toute nourriture.
- 3) Tout vol quel qu'il soit et quelle que soit la victime (membre ou association) se traduira par l'exclusion de l'association si la personne en est membre, par un remboursement du vol ou par un dépôt de plainte (pour l'association). (Membre ou non)
- 4) Tout acte de tricherie quel qu'il soit, se traduira par la disqualification immédiate du joueur, et par l'exclusion de l'association si la personne en est membre.
- 5) Il est interdit de proposer des parties privées, et de miser de l'argent ou tout autre enjeu de valeur.
- 6) Il est interdit de racoler des joueurs, même pour des parties sans enjeux.
- 7) Chaque séance est encadrée par un directeur de tournoi (TD), il s'assure du bon déroulement de la séance et veille à ce que les joueurs respectent le règlement intérieur. Il est responsable de l'encadrement, il peut à tout moment décider d'interrompre la séance sans avoir à se justifier, en accord avec le Bureau.
- 8) Le respect et la bienséance sont la règle autour des tables de poker. Le TD se réserve le droit de rappeler à l'ordre, de pénaliser, voire d'exclure de la salle tout membre qui n'aurait pas l'attitude adéquate.
- 9) Tout écart de comportement, état d'ébriété avancé, sous l'influence de substances illicites, injures, propos violents ou inadaptés seront sanctionnés par une exclusion temporaire de l'association sans avertissement préalable. L'exclusion pourra devenir définitive sur décision du CA.
- 10) Répondre au téléphone pendant un tournoi ou une partie est interdit, tout appel devra se faire loin des tables même si le joueur est en dehors du coup. Les appareils audios ou vidéos sont tolérés à condition qu'ils ne perturbent pas le bon déroulement du jeu. Il est interdit d'utiliser son téléphone pendant que le joueur est en jeu.
- 11) Le Bureau et le CA se réservent le droit d'exclure tout membre qui ne respecterait pas de manière répétée le présent règlement.

- 12) Tout membre peut saisir quand il le souhaite le Bureau pour un litige avec un autre membre ou un désaccord avec l'association. La requête sera examinée avec la plus grande impartialité, traitée le plus sérieusement possible, et une réponse adaptée sera fournie.
- 13) Le calendrier est à la disposition de chaque membre sur le site www.liguerochelaisedepoker.com.

 Le Bureau se réserve le droit de le modifier à tout moment sans avis préalable.
- 14) Pour participer aux championnats de la LRP, il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation. En cas de retard de paiement, la personne se verra refuser l'accès à la séance. Tout membre doit également pouvoir justifier de son identité.
- 15) Si un tournoi n'est pas terminé à la fin de la séance, le TD décidera de la marche à suivre (décompte des tapis ou partie remise à une date ultérieure).
- 16) Lors des championnats ou événements organisés par la LRP, toute personne présente autorise l'exploitation de son droit à l'image le temps de l'épreuve afin de promouvoir l'association, l'image du propriétaire ne peut être utilisée de façon à ternir son intégrité. De plus, toute personne spectatrice, si elle souhaite observer le tournoi, accepte les mêmes conditions.
- 17) Pour les championnats ou événements avec inscription obligatoire, elles se feront de préférence en ligne sur le site internet www.liguerochelaisedepoker.com, et <u>dans la limite des places disponibles</u>. Une date et heure butoir pour ce faire sera spécifiée. Audelà, <u>la participation n'est pas assurée</u>.
- 18) En ce qui concerne la mise en jeux des jetons aux tables : Les personnes présentes sont priées de prendre place aux tables à l'heure.
- 19) Être membre d'un collectif et faire vivre l'association :

 Afin de pouvoir participer aux soirées du mercredi, ce n'est possible que si les tables sont installées, les stacks créés et mis en place, et les cartes triées et disposées sur les tables. Chacun est vivement invité à participer à ces mises en place, mais aussi en fin de soirée, pour ranger et stocker les tables.
- 20) Les membres de la LRP sont encouragés à porter les couleurs de l'association lors de rencontres de Poker dans le cadre associatif.
- 21) Le CA et le Bureau se réservent le droit de modifier le règlement intérieur après réunion du Bureau. Ces amendements prendront effet dès qu'ils auront été votés. Le bureau fera en sorte d'aviser les membres des modifications importantes.

III. COMPETITIONS INTERNES, REGIONALES ET NATIONALES

Tous les tournois et événements de la LRP sont assujettis au règlement officiel du poker de tournoi en associatif : le ROPTA.

Il est téléchargeable sur le site internet www.liguerochelaisedepoker.com.

A) COMPETITIONS INTERNES

Un classement général est établi à partir des championnats MTT et SIT&GO.

Le classement est régulièrement mis à jour et il est consultable sur le site internet www.liguerochelaisedepoker.com.

Les inscriptions se font sur le site internet www.liguerochelaisedepoker.com

Après l'exportation de la base de données du tournoi par un membre du Bureau ou le TD, il ne sera plus possible de s'inscrire en ligne. Une procédure d'inscription directement sur place, pourra se faire de manière exceptionnelle, et <u>pourra être refusée si le joueur est coutumier du</u> fait.

Attention : le nombre d'inscrits par tournoi est limité et capé, suivant le nombre de tables et de l'espace disponible.

1) Championnat MTT:

Ouvert <u>exclusivement</u> aux membres de l'association à jour de leur cotisation, ayant pour but **l'apprentissage et la pratique** du mode de jeu le plus répandu dans les compétitions de poker en France et dans le monde : <u>No limit Texas hold'em</u>.

Tout au long de l'année, des tournois multi-tables (MTT) se dérouleront sur 3 ou 2 mercredis consécutifs suivant les structures de chaque tournoi (DEEPSTACK et MEGASTACK).

Un cycle MTT dure 3 semaines et comprend :

- Semaine 1 : Day1 du tournoi DEEPSTACK (DS)
- Semaine 2 : Day2 du DS + Day1 du MEGASTACK (MS)
- Semaine 3 : Day3 du DS + Day2 du MS + SIT&GO « FUN » (ne comptant pas pour le classement)

Il y aura donc 5 cycles par an, soit 10 tournois comptant pour le classement général.

2) Championnat SIT&GO

Un championnat SIT&GO avec 6 manches complétera le classement général. Ce championnat a pour but <u>d'entraîner les joueurs</u> au format des compétitions organisées par la FFPA (Fédération Française de Poker Associatif). Un classement des performances des joueurs sur cette formule pourra servir d'outil et de curseur, pour la composition de l'équipe qui représentera le club au CFEPA (anciennement TIC).

Concernant les articles III A 1) et III A 2), le 1er au classement général gagnera un trophée. En aucun cas, les joueurs ne pourront compter sur une quelconque espérance de gain, conformément aux directives de la Charte de la FFPA.

3) Tournois et championnat ONLINE avec notre partenaire WINAMAX :

Lors de votre inscription, vous êtes invités à saisir votre pseudo Winamax, afin que l'on puisse vous intégrer aux diverses compétitions (Championnat, Freeroll, Club Trophy, etc...). Seuls les membres adhérents pourront être inscrits et identifiés à la LRP.

La LRP fait partie du GRAP (Groupement Régional des Associations de Poker). Celui-ci organise chaque année le CRIC. Le nombre de joueurs qualifiés peut varier et sera sélectionné parmi les meilleurs joueurs au classement général.

La qualification au CRIC quant à elle, est assujettie aux règles explicitées par le GRAP.

C) COMPETITIONS NATIONALES

• Le CFIPA :

Le classement de nos 2 championnats internes permet de sélectionner les meilleurs joueurs pour le Championnat de France Individuel de Poker Associatif (CFIPA).

La qualification au CFIPA reste soumise au respect du règlement de la compétition établi par la FFPA

Pour un même joueur, la participation aux deux événements CFIPA et CRIC est exclue. Une première partie de joueurs classés iront aux CFIPA et les joueurs suivants au classement iront au CRIC.

• Le CFEPA:

Anciennement appelé CNEC, le Championnat de France par Équipes de Poker Associatif et la LRP ont une belle histoire commune, avec (pour le moment) 3 titres de champions... et une finale en septembre 2024 pouvant nous conduire à notre 4ème étoile.

- Appel à candidature de « Projet »
- Création d'une commission de pilotage dont un membre du CA (un membre de la commission peut être membre de l'équipe). C'est la commission qui sélectionne le capitaine, puis ensemble, l'équipe.

IV. LES EVENEMENTS = « EVENT »

Les membres de l'association organiseront des événements appelés « EVENT ».

Ce sont des tournois de poker gratuits et ouvert à tous.

Attendu qu'il n'y a pas de contrainte financière du moindre euro pour y participer, ces Events pourront être doté d'un Prizepool, conformément aux directives de la Charte de la FFPA.

Il y aura 2 Events consécutifs organisés sur une période de 3 ou 2 semaines (les personnes souhaitant s'inscrire à ces événements <u>devront s'engager à être disponibles sur ces 3 mercredis</u>) :

- Mercredi 1 : Day1 du tournoi MAIN EVENT (ME)
- Mercredi 2 : Day2 du ME + Day1 du SIDE EVENT (SE)
- Mercredi 3 : Day3 du ME + Day2 du SE + SIT&GO «GOODIES»

Les inscriptions sont ouvertes sur le site internet quelques temps avant la date prévue du tournoi (suivant calendrier et les possibilités d'organisation suivant le nombre de bénévoles).

Attention : le nombre d'inscrits par tournoi sera limité et capé, suivant le nombre de tables et de l'espace disponible.

Il pourra y avoir des « EVENTS sur 3 mercredis plusieurs fois par an.

V. PRESTATIONS POUR LES ENTREPRISES OU AUTRES ASSOCIATIONS

Quelques exemples des prestations que peut réaliser ou organiser l'association de manière ponctuelle :

- manche CFEPA
- Open
- Inter-club
- Prestataire de service dans le cas d'un comité d'entreprise ou d'une association souhaitant organiser un tournoi de poker ponctuel.

Elle peut fournir les lieux, le matériel, et/ou se charger de l'organisation.

La LRP peut facturer cette prestation par un contrat établi avant l'événement.

• Etc...

Le Bureau.

Mis à jour le 26/06/2024